

Redoublement : quelques conditions nécessaires pour que les évolutions contribuent à la réussite de tous les élèves

Paul DEVIN, inspecteur de l'Éducation nationale, secrétaire général du SNPI-FSU

La conférence de consensus sur le redoublement va contribuer à lutter contre l'ensemble des préjugés dont témoignent les débats sur la question, qu'ils soient formulés par les défenseurs du redoublement ou par ses détracteurs. Les évolutions qui doivent en résulter doivent être conduites dans la perspective d'un progrès qualitatif effectif de la réussite scolaire de tous les élèves. L'affirmer pourrait sembler relever du truisme mais pourtant....

Contraindre réglementairement ou transformer les cultures professionnelles ?

La grande majorité des études a montré l'inefficacité du redoublement. La conviction de son utilité reste forte pourtant chez beaucoup d'enseignants. Un des facteurs du maintien de cette conviction est l'échelle temporelle d'évaluation des effets du redoublement qui se réduit souvent, de fait, pour l'enseignant, aux effets immédiats, ceux de l'année de redoublement. Ils doivent évidemment être relativisés par la prise en compte des effets à long terme qui sont largement moins probants. Faire évoluer la représentation des enseignants nécessite d'engager une politique volontariste de formation qui leur permettrait de faire la part des effets pédagogiques immédiats et celle des effets à long terme, qu'il s'agisse de ceux sur la représentation que l'élève se construit de sa capacité à réussir ou de ceux qui surdéterminent une orientation vers l'enseignement professionnel ou constituent un facteur de difficulté d'accès à l'emploi.

Pour autant, ne peuvent être niées des situations particulières où le redoublement a des effets bénéfiques. Après une condamnation quasi unanime, les études semblent aujourd'hui infléchir leurs conclusions, sans remettre en cause le constat global d'une inefficacité, mais en admettant le principe d'effets différents liés à la diversité des situations de redoublement et de leurs motivations. Ce qu'il convient donc de développer c'est la capacité des équipes enseignantes à analyser les situations et à identifier celles qui, pour des raisons exceptionnelles, continuent à devoir motiver un redoublement.

Prendre garde d'un effet de surface

Si la baisse du redoublement devait être essentiellement déterminée par la contrainte réglementaire ou si sa mesure se limitait à l'observation du taux de redoublement, nous prendrions le risque de réduire son impact à une économie budgétaire. Car renoncer au redoublement sans construire l'accompagnement pédagogique nécessaire aux élèves serait sans effet positif sur leur réussite scolaire. N'oublions pas que nous avons réussi à faire baisser le redoublement de manière notable depuis plusieurs années sans que cela entraîne nécessairement des bénéfices sur la réussite des élèves.

La première condition d'une véritable réforme du redoublement est donc la mise en œuvre d'actions de formation qui permettront aux enseignants et aux équipes enseignantes de mieux appréhender la réalité de ses conséquences et de bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour construire les aides pédagogiques indispensables à la réussite de l'élève pour qui on renonce au

redoublement. Force est de constater que pour l'instant, l'état des moyens attribués à la formation continue ne permet pas un tel choix.

L'incohérence des effets système

Les effets système sont parfois totalement incohérents, notamment ceux produits par la contractualisation. Un établissement, collège ou lycée, qui fait baisser de manière notable son taux de redoublement prend le risque de perdre des moyens, qu'il s'agisse d'effets produits par la diminution des effectifs consécutive à la réduction du redoublement ou d'effets résultant de la sortie d'un dispositif particulier qui permettait l'obtention de moyens supplémentaires.

Dans un mode de calcul très tendu sur la dotation des moyens d'enseignement, la baisse du redoublement peut entraîner la fermeture d'une classe et donc l'augmentation de l'effectif moyen des classes de l'école. Est-on sûr, qu'avec de telles conséquences, nous puissions convaincre un enseignant de renoncer au redoublement quand cette décision contribuera, parfois à très court terme, à ce qu'il doive accueillir davantage d'élèves dans une classe devenue plus hétérogène ?

Une autre condition est donc que les équipes enseignantes ne se trouvent pas, par des effets systémiques induits, devant une situation paradoxale où le premier effet de la baisse du redoublement sera la réduction des moyens nécessaires à la construction des aides pédagogiques.

L'école a besoin de moyens pour permettre une meilleure réussite de ses élèves

Le principe d'un devoir d'accompagnement pédagogique des élèves en difficulté ne peut être contesté. Il s'inscrit dans les fondements de la garantie d'un droit à l'éducation basé sur la reconnaissance que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Mais l'affirmation d'un tel droit ne peut faire l'économie des moyens nécessaires à son effectivité.

Dans l'enseignement primaire, le premier paradoxe serait que soit affirmé ce principe d'aide sans que soient redonnés les moyens nécessaires aux RASED qui constituent justement un des outils essentiels de la mise en œuvre de ces aides. Le collectif RASED demandait récemment que les économies réalisées par la baisse du redoublement soient être réinjectées dans les postes RASED. Voilà une logique parfaitement conforme à la nécessité que la baisse du redoublement ait pour corollaire le développement des aides.

Le dispositif « plus de maitres que de classe » qui contribue à la prévention du redoublement ne sera développé que de manière très limitée dans les départements qui doivent faire face à des hausses démographiques qui consommeront tous leurs moyens d'enseignement. Là encore, voilà pourtant un dispositif qui, intervenant en amont de l'installation des difficultés, réduirait les situations où se pose la question du redoublement.

La scolarisation dès deux ans a un impact positif sur la prévention du redoublement. Pourtant la scolarisation avant trois ans reste encore très limitée et inférieure à ce qu'elle a pu être par le passé.

Des travaux ont récemment montré que la taille des classes n'était pas sans effet positif. Il ne s'agit évidemment pas d'une relation mécanique de causalité mais d'un facteur contribuant à une meilleure prise en compte des difficultés d'apprentissage. Or l'effectif moyen des élèves par classe ne cesse de croître. Si la France se caractérise par la hauteur de son taux de redoublement, elle se caractérise aussi par la taille élevée des effectifs de ses classes.

Enfin, à moins de faire croire qu'il suffirait que les enseignants se décident à différencier pour que la question soit résolue, il faut prendre en compte les difficultés réelles d'un accompagnement pédagogique efficace. Bien des enseignants déterminés à contribuer à la réussite de tous leurs élèves

se heurtent à la complexité des mises en œuvre. Le développement de leurs compétences est un vecteur incontournable de la réussite des élèves. Or la formation initiale peine à se réinstaller et la formation continue n'existe pratiquement plus.

Si nous savons que l'attribution de moyens ne peut garantir leurs effets bénéfiques, nous savons aussi la complexité du problème de l'inégalité de réussite qui est posé à l'école d'aujourd'hui. Il ne peut être acceptable que la demande légitime d'une mobilisation de l'école dans la lutte contre les inégalités se limite à la récurrence des discours. L'école a besoin de moyens pour conduire les élèves à une réussite plus démocratique. L'ensemble des facteurs mobilisables doit y concourir : formation des enseignants, réduction de la taille des classes, renforcement des RASED, etc...

A défaut de quoi, les enseignants seront face à une injonction paradoxale qui affirme leurs obligations mais ne réunit pas les conditions nécessaires à leur mise en œuvre. Voilà pourquoi, il faut rappeler que le seul objectif avec lequel la question du redoublement doit être traitée est celui d'un progrès qualitatif effectif de la réussite scolaire de tous les élèves.